

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 30
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 21 mars 2024

**L'an deux mille vingt-quatre
et le vingt-et-un mars à dix-huit heures**

Date de convocation
Le 14 mars 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 14 mars 2024

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, MME BRIGITTE MACHARD, MME FRANÇOISE CARRERE, MME PATRICIA RICHAUD, M. GEORGES BOUTINOT, M. VINCENT FAURE, M. DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME CHRISTINE WINKELMANN A MME SYLVETTE GILL, M. FABRICE LEAUNE A M. JULIEN MERLE, M. MICHEL VIDAL A MME FRANÇOISE CARRERE, MME FLORENCE GOURLOT A MME MARIE-JOSE AUNAVE

ABSENTS : M. LOUIS DRIEY, M. ROLAND ROTICCI, M. PATRICK PICHON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte MACHARD

Rapporteur : M. Julien MERLE

Délibération
n°2024-033

**Création d'un emploi de
rédacteur principal 2^{ème}
classe à temps complet
/ APPROBATION**

Le rapporteur expose :

L'agent instructeur du service des ADS et récemment nommé responsable du service des finances, recruté sur le grade de rédacteur territorial le 1^{er} mars 2022, a réussi le concours de rédacteur principal 2^{ème} classe en date du 1^{er} mars 2024.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe sur lequel l'agent va être nommé et la suppression concomitante de l'emploi de rédacteur territorial correspondant à son grade actuel.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2024,

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 084-248400160-20240321-DEL2024_033-DE



**Délibération
n°2024-033**

**Création d'un emploi de
rédacteur principal 2^{ème}
classe à temps complet
/ APPROBATION**

Approuve la suppression concomitante de l'emploi de rédacteur territorial correspondant au grade actuel de l'agent qui va être promu,

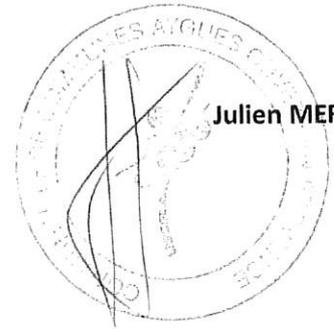
Dit que cet agent sera classé à l'échelon 2 du grade de rédacteur principal 2^{ème} classe, rémunéré sur la base de l'indice brut 415 de la grille indiciaire de la Fonction publique et affilié au régime de retraite de la CNRACL,

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2024 au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Le Président,



Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 29/03/2024
Et publié
Le : 29/03/2024